



PROCES-VERBAL SEANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de MATHA, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Wilfrid HAIRIE, Maire, en session ordinaire d'après la convocation faite le trois avril, deux mille vingt-quatre.

PRESENTS :

M. Wilfrid HAIRIE, M. Patrick XICLUNA, Mme Marie-Pierre LE SELLIN, M. Jean ROCHE, M. Jean-Noël AUBIN, Mme Louissette GELLE, M. Christian LANCEREAU, M. Jérôme POIRIER, Mme Madeleine PENE, M. David BOUTON, Mme Marie-Noëlle BOUNNE, Mme Christelle CLEMENCEAU, M. Xavier COURTOIS, M. Yoni TOURAINE, Mme Elisabeth REY

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Mme Liliane BEGUE représentée par Mme Louissette GELLE

ABSENTS EXCUSES :

M. Jean-Luc SAVINA, M. Rémi MARBOEUF

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil Mme Marie-Pierre LE SELLIN a été désignée à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

COMMUNE DE MATHA



Ville de Matha
Place de l'Hôtel de Ville
Tél. 05 46 58 50 64
Fax 05 46 58 77 74
matha@mairie17.com

Matha, le 3 avril 2024

Le Maire de MATHA
à

Patrick XICLUNA, Marie-Pierre LE SELLIN,
Jean ROCHE, Louissette GELLE, David
BOUTON, Jérôme POIRIER, Liliane
BEGUE, Rémi MARBOEUF, Marie-Noëlle
BOUNNE, Jean-Noël AUBIN, Elisabeth
REY, Jean-Luc SAVINA, Christelle
CLEMENCEAU, Yoni TOURAINE,
Christian LANCEREAU, Madeleine PENE,
Xavier COURTOIS

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à bien vouloir assister à la réunion ordinaire du
CONSEIL MUNICIPAL, qui aura lieu le

Date de réunion

09/04/2024

Date de Convocation

03/04/2024

Date de Transmission

04/04/2024

Mardi 9 avril 2024 à 19h

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2024

ORDRE DU JOUR

1. Fiscalités – fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2024
2. Finances – comptes de gestion 2023
3. Finances – Compte administratif 2023 budget principal
4. Finances – Compte administratif 2023 budget annexe MSPD
5. Finances – Compte administratif 2023 budget annexe Commerces, rue Brugerolle
6. Finances – Compte administratif 2023 budget annexe Ancienne Laiterie
7. Finances – Compte administratif 2023 budget annexe Lotissement Ben Eulay
8. Finances – Compte administratif 2023 budget annexe Lotissement Le Semblier
9. Finances – Compte administratif 2023 budget annexe Lotissement 3^e Tranche
10. Finances – Affectations du résultat comptable de l'exercice 2023 budget principal
11. Finances – Affectations du résultat comptable de l'exercice 2023 budget annexe MSPD
12. Finances – Affectations du résultat comptable de l'exercice 2023 budget annexe Commerces, rue Brugerolle
13. Finances – Affectations du résultat comptable de l'exercice 2023 budget annexe ancienne laiterie
14. Finances – Affectations du résultat comptable de l'exercice 2023 budget annexe Lotissement Ben Eulay
15. Finances – Affectations du résultat comptable de l'exercice 2023 budget annexe Lotissement Le Semblier
16. Finances – Affectations du résultat comptable de l'exercice 2023 budget annexe Lotissement 3^e Tranche
17. Finances – budget primitif principal 2024
18. Finances – budget primitif annexe MSPD 2024
19. Finances – budget primitif annexe Commerces, rue Brugerolle 2024
20. Finances – budget primitif annexe Ancienne Laiterie 2024
21. Finances – budget primitif annexe Lotissement Ben Eulay 2024
22. Finances – budget primitif annexe Lotissement Le Semblier 2024
23. Etudes – prestation de services rénovation énergétique des ERP par le SDEER
24. Questions diverses

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Wilfrid HAIRIE

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2024

A l'unanimité

FINANCES - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,
Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,
Vu le code général des impôts, et notamment les articles 1379, 1407 *et suivants relatifs aux impositions directes locales*,
Vu le code général des impôts, et notamment les articles 1639 A et 1636 B *sexies et suivants relatifs au vote des taux*,
Vu la délibération n°2023-02-D14 du 4 avril 2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de :

- **MAINTENIR** les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37.91 % ;
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 36.98 %
 - taxe d'habitation (TH) : 8.42%
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux

Pour : 15 Contre : / Abstention : /

19h10 : Monsieur Wilfrid HAIRIE sort de la salle du Conseil

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2023 DU RECEVEUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les comptes de gestion sont établis par le receveur à la clôture de l'exercice. Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs du Budget principal, ainsi que les différents budgets annexes : de l'Ancienne Laiterie, du lotissement du Ben Eulay, du lotissement du Semblier, du lotissement 3^e Tranche, de la Maison de santé pluridisciplinaire, du commerces rue André Brugerolle de l'exercice 2023, les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les comptes de Gestion de l'exercice 2023 du Budget principal et des budgets annexes : de l'Ancienne Laiterie, du lotissement du Ben Eulay, du lotissement du

COMMUNE DE MATHA

Semblier, du lotissement 3^e Tranche, de la Maison de santé pluridisciplinaire et commerces rue André Brugerolle. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 14 Contre : / Abstention : /

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Wilfrid HAIRIE s'étant retiré au moment du vote, le Conseil municipal s'est réuni sous la Présidence de Mme Madeleine PENE, doyenne d'âge, et après en avoir délibéré

- **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2023
- **ATTESTE** de la concordance avec le compte de gestion correspondant
- **ARRÊTE** ainsi les comptes

Investissement

Dépenses	Prévus :	1 103 263.57€
	Réalisé :	416 143.92€
	Reste à réaliser :	0€
Recettes	Prévus :	1 103 263.57€
	Réalisé :	145 012.18€
	Reste à réaliser :	0€

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	3 244 844.18€
	Réalisé :	1 918 490.05€
	Reste à réaliser :	0€
Recettes	Prévus :	3 244 844.18€
	Réalisé :	2 326 470.28€
	Reste à réaliser :	0€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : (déficit)	271 131.74€
Fonctionnement : (excédent)	407 980.23€
Résultat global : (excédent)	136 848.49€

Pour : 14 Contre : / Abstention : /

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Monsieur Wilfrid HAIRIE s'étant retiré au moment du vote, le Conseil municipal s'est réuni sous la Présidence de Mme Madeleine PENE, doyenne d'âge, et après en avoir délibéré

- **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2023
- **ATTESTE** de la concordance avec le compte de gestion correspondant
- **ARRÊTE** ainsi les comptes

Investissement

Dépenses	Prévus :	83 689,53€
	Réalisé :	25 472.19€
	Reste à réaliser :	0€
Recettes	Prévus :	83 689,53€
	Réalisé :	0€
	Reste à réaliser :	0€

COMMUNE DE MATHA

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	114 003.28€
	Réalisé :	17 531.75€
	Reste à réaliser :	0€
Recettes	Prévus :	114 003.28€
	Réalisé :	58 485.71€
	Reste à réaliser :	0€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : (Déficit)	25 472.19€
Fonctionnement : (Excédent)	40 953.96€
Résultat global : (Excédent)	15 481.77€

Pour : 14 Contre : / Abstention : /

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – COMMERCES RUE BRUGEROLLE

Monsieur Wilfrid HAIRIE s'étant retiré au moment du vote, le Conseil municipal s'est réuni sous la Présidence de Mme Madeleine PENE, doyenne d'âge, et après en avoir délibéré

- **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2023
- **ATTESTE** de la concordance avec le compte de gestion correspondant
- **ARRÊTE** ainsi les comptes

Investissement

Dépenses	Prévus :	45 000€
	Réalisé :	30 000€
	Reste à réaliser :	0€
Recettes	Prévus :	45 000€
	Réalisé :	0€
	Reste à réaliser :	0€

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	9 600€
	Réalisé :	0€
	Reste à réaliser :	0€
Recettes	Prévus :	9 600€
	Réalisé :	8 400€
	Reste à réaliser :	0€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : (Déficit)	30 000€
Fonctionnement : (Excédent)	8 400€
Résultat global : (Déficit)	21 600€

Pour : 14 Contre : / Abstention : /

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – ANCIENNE LAITERIE

Monsieur Wilfrid HAIRIE s'étant retiré au moment du vote, le Conseil municipal s'est réuni sous la Présidence de Mme Madeleine PENE, doyenne d'âge, et après en avoir délibéré

- **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2023
- **ATTESTE** de la concordance avec le compte de gestion correspondant
- **ARRÊTE** ainsi les comptes

COMMUNE DE MATHA

Investissement

Dépenses	Prévus :	136 270.63€
	Réalisé :	0€
	Reste à réaliser :	0€
Recettes	Prévus :	136 270.63€
	Réalisé :	24 448.46€
	Reste à réaliser :	0€

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	22 000€
	Réalisé :	0€
	Reste à réaliser :	0€
Recettes	Prévus :	22 000€
	Réalisé :	31 342.48€
	Reste à réaliser :	0€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : (Excédent)	24 448.46€
Fonctionnement : (Excédent)	31 342.48€
Résultat global : (Excédent)	55 790.94€

Pour : 14 Contre : / Abstention : /

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE BEN EULAY

Monsieur Wilfrid HAIRIE s'étant retiré au moment du vote, le Conseil municipal s'est réuni sous la Présidence de Mme Madeleine PENE, doyenne d'âge, et après en avoir délibéré

- **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2023
- **ATTESTE** de la concordance avec le compte de gestion correspondant
- **ARRÊTE** ainsi les comptes

Investissement

Dépenses	Prévus :	93 828.07€
	Réalisé :	16 737.03€
	Reste à réaliser :	0€
Recettes	Prévus :	93 828.07€
	Réalisé :	0€
	Reste à réaliser :	0€

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	111 665.81€
	Réalisé :	1 900.45€
	Reste à réaliser :	0€
Recettes	Prévus :	111 665.81€
	Réalisé :	0€
	Reste à réaliser :	0€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : (Déficit)	16 737.03€
Fonctionnement : (Déficit)	1 900.45€
Résultat global : (Déficit)	18 637.48€

Pour : 14 Contre : / Abstention : /

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – LOTISSEMENT LE SEMBLIER

Monsieur Wilfrid HAIRIE s'étant retiré au moment du vote, le Conseil municipal s'est réuni sous la Présidence de Mme Madeleine PENE, doyenne d'âge, et après en avoir délibéré

- **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2023
- **ATTESTE** de la concordance avec le compte de gestion correspondant
- **ARRÊTE** ainsi les comptes

Investissement

Dépenses	Prévus :	421 359.47€
	Réalisé :	14 783.30€
	Reste à réaliser :	0€
Recettes	Prévus :	421 359.47€
	Réalisé :	0€
	Reste à réaliser :	0€

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	236 479.24€
	Réalisé :	636.13€
	Reste à réaliser :	0€
Recettes	Prévus :	236 479.24€
	Réalisé :	0€
	Reste à réaliser :	0€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : (Déficit)	14 783.30€
Fonctionnement : (Déficit)	636.13€
Résultat global : (Déficit)	15 419.43€

Pour : 14 Contre : / Abstention : /

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – LOTISSEMENT 3^e TRANCHE

Monsieur Wilfrid HAIRIE s'étant retiré au moment du vote, le Conseil municipal s'est réuni sous la Présidence de Mme Madeleine PENE, doyenne d'âge, et après en avoir délibéré

- **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2023
- **ATTESTE** de la concordance avec le compte de gestion correspondant
- **ARRÊTE** ainsi les comptes

Investissement

Dépenses	Prévus :	0€
	Réalisé :	0€
	Reste à réaliser :	0€
Recettes	Prévus :	0€
	Réalisé :	0€
	Reste à réaliser :	0€

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	451 315.01€
	Réalisé :	0€
	Reste à réaliser :	0€
Recettes	Prévus :	451 315.01€
	Réalisé :	0€
	Reste à réaliser :	0€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0€
Fonctionnement :	0€
Résultat global :	0€

Pour : 14 Contre : / Abstention : /

19h20 : Monsieur Wilfrid HAIRIE rentre dans la salle du Conseil

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2023- DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, le 9 avril 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	407 980.23€
- Un excédent reporté de :	1 187 450.18€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 595 430.41€
- Un déficit d'investissement de :	16 534.52€
- Des restes à réaliser de	0€
Soit un besoin de financement de :	16 534.52€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : excédent	1 595 430.41€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	16 534.52€
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	1 578 895.89€
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	16 534.52€

Pour : 15 Contre : / Abstention : /

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2023- DU BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, le 9 avril 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	40 953.96€
- Un excédent reporté de :	70 003.28€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	110 957.24€
- Un excédent d'investissement de :	33 219.17€
- Des restes à réaliser de	0€
Soit un excédent de financement de :	33 219.17€

COMMUNE DE MATHA

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : excédent	110 957.24€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0€
Résultat reporté en fonctionnement (002) : excédent	110 957.24€
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	33 219.17€

Pour : 15 Contre : / Abstention : /

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2023- DU BUDGET ANNEXE COMMERCES RUE ANDRE BRUGEROLLE

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, le 9 avril 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	8 400€
- Un déficit reporté de :	0€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	8 400€
- Un déficit d'investissement de :	30 000€
- Des restes à réaliser de	0€
Soit un besoin de financement de :	30 000€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : excédent	8 400€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	8 400€
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	0€
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	30 000€

Pour : 15 Contre : / Abstention : /

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2023- DU BUDGET ANNEXE ANCIENNE LAITERIE

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, le 9 avril 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	31 342.48€
- Un excédent reporté de :	0€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	31 342.48€
- Un déficit d'investissement de :	111 822.17€
- Des restes à réaliser de	0€
Soit un besoin de financement de :	111 822.17€

COMMUNE DE MATHA

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : excédent	31 342.48€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	31 342.48€
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	0€
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	111 822.17€

Pour : 15

Contre : /

Abstention : /

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2023- DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU BEN EULAY

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, le 9 avril 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	1 900.45€
- Un déficit reporté de :	45 554.44€
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	47 454.89€
- Un déficit d'investissement de :	31 715.73€
- Des restes à réaliser de	0€
Soit un besoin de financement de :	31 715.73€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : déficit	47 454.89€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0€
Résultat reporté en fonctionnement (002) : déficit	47 454.89€
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	31 715.73€

Pour : 15

Contre : /

Abstention : /

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2023- DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE SEMBLIER

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, le 9 avril 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	636.13€
- Un déficit reporté de :	3 941.71€
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	14 577.84€
- Un déficit d'investissement de :	199 852.24€
- Des restes à réaliser de	0€

COMMUNE DE MATHA

Soit un besoin de financement de : 199 852.24€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : déficit	14 577.84€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0€
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	14 577.84€
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	199 852.24€

Pour : 15 Contre : / Abstention : /

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2023- DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 3^e TRANCHE

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, le 9 avril 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	0€
- Un déficit reporté de :	451 315.01€
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	451 315.01€
- Un déficit d'investissement de :	0€
- Des restes à réaliser de	0€
Soit un besoin de financement de :	0€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 :	0€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0€
Résultat reporté en fonctionnement (002) : déficit	451 315.01€
Résultat d'investissement reporté (001) :	0€

Pour : 15 Contre : / Abstention : /

19h30 : Arrivée de Monsieur Jérôme POIRIER

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **VOTE** les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et de dépenses

Investissement

Dépenses	Prévus : 1 295 913.06€ (dont Reste à réaliser : 0€)
Recettes	Prévus : 1 295 913.06€ (dont Reste à réaliser : 0€)

Fonctionnement

Dépenses Prévus : 3 748 999.89€

Recettes Prévus : 3 748 999.89€

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

VOTE DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2024 – MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **VOTE** les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et de dépenses

Investissement

Dépenses Prévus : 82 676.41€ (dont Reste à réaliser : 0€)

Recettes Prévus : 82 676.41€ (dont Reste à réaliser : 0€)

Fonctionnement

Dépenses Prévus : 165 957.24€

Recettes Prévus : 165 957.24€

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

VOTE DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2024 – COMMERCE RUE ANDRE BRUGEROLLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **VOTE** les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et de dépenses

Investissement

Dépenses Prévus : 146 000€ (dont Reste à réaliser : 0€)

Recettes Prévus : 146 000€ (dont Reste à réaliser : 0€)

Fonctionnement

Dépenses Prévus : 15 600€

Recettes Prévus : 15 600€

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

VOTE DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2024 – ANCIENNE LAITERIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **VOTE** les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et de dépenses

Investissement

Dépenses Prévus : 111 822.17€ (dont Reste à réaliser : 0€)

Recettes Prévus : 111 822.17€ (dont Reste à réaliser : 0€)

Fonctionnement

Dépenses Prévus : 25 000€
Recettes Prévus : 25 000€

Pour : 16 Contre : / Abstention : /

VOTE DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2024 – LOTISSEMENT BEN EULAY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **VOTE** les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et de dépenses

Investissement

Dépenses Prévus : 105 477.10€ (dont Reste à réaliser : 0€)
Recettes Prévus : 105 477.10€ (dont Reste à réaliser : 0€)

Fonctionnement

Dépenses Prévus : 116 467.09€
Recettes Prévus : 116 467.09€

Pour : 16 Contre : / Abstention : /

VOTE DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2024 – LOTISSEMENT LE SEMBLIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **VOTE** les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et de dépenses

Investissement

Dépenses Prévus : 436 241.77€ (dont Reste à réaliser : 0€)
Recettes Prévus : 436 241.77€ (dont Reste à réaliser : 0€)

Fonctionnement

Dépenses Prévus : 237 192.37€
Recettes Prévus : 237 192.37€

Pour : 16 Contre : / Abstention : /

VOTE DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2024 – LOTISSEMENT 3^e TRANCHE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **VOTE** les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et de dépenses

Investissement

Dépenses Prévus : 0€ (dont Reste à réaliser : 0€)
Recettes Prévus : 0€ (dont Reste à réaliser : 0€)

Fonctionnement

Dépenses Prévus : 451 315.01€
Recettes Prévus : 451 315.01€

Pour : 15

Contre : /

Abstention : 1

PRESTATION DE SERVICES POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS PROPOSES PAR LE SDEER

Vu l'article L5212-16 du code général des collectivités territoriales relatif aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipe ment Rural de la Charente-Maritime (SDEER) modifiés par arrêté préfectoral en date du 31 mars 2022,

Vu la délibération du SDEER du 3 avril 2023 définissant l'offre d'accompagnement des communes à la rénovation énergétique des bâtiments publics,

Vu le Code de l'énergie

Vu la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 présentant un caractère d'intérêt général pour la protection de l'environnement par l'obligation pesant sur les collectivités d'une meilleure connaissance de leurs performances énergétiques et d'entreprendre des travaux d'amélioration.

Considérant l'enjeu que représentent aujourd'hui l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, le SDEER souhaite accompagner ses communes adhérentes dans leurs projets de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.

Pour ce faire, le SDEER a conclu, après procédure de mise en concurrence réglementaire, un ensemble de marchés de prestations de services avec des sociétés apportant les réponses nécessaires à améliorer efficacement la gestion du patrimoine au sens du développement durable.

Ainsi les outils mis à disposition de la Commune, au travers de cette convention, pourront porter notamment sur :

- Les audits énergétiques bâtiments
- Les études de faisabilité
- La maîtrise d'œuvre
- L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- ...

L'adhésion à la convention est gratuite pour la Commune.

Au moment de la survenance du besoin, la Commune sollicitera la ou les prestations auprès du SDEER qui chiffrera le coût de la ou des mission(s) au vu des conditions financières annexées à la convention et cadrées par les divers marchés conclus. Si le SDEER bénéficie d'un programme d'aide (ADEME, REGION, CEE...) pour la ou les prestation(s) commandée(s), la Commune en sera informée et une minoration du coût chiffré sera directement appliquée à la facturation.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire de la commune de Matha, justifiant l'intérêt de faire réaliser par le SDEER des prestations de services pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics, selon les modalités décrites dans la convention et ses annexes, telles qu'approuvées par délibération du Comité syndical du SDEER en date du 3 avril 2023,

COMMUNE DE MATHA

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de faire réaliser des prestations de services par le SDEER, pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics, et donne pouvoir à M. le Maire pour la signature de la convention et tous documents afférents

Pour : 13

Contre : 1

Abstention : 1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

La secrétaire de séance

Le Maire

Mme Marie-Pierre LE SELLIN

M. Wilfrid HAIRIE